



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 avril 2007

Date de la convocation 18 avril 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de la Chapelle à Aspiran
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance            MM Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran            Mme Françoise REVERTE, Aspiran            MM Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières            M Claude REVEL, Canet            Mme Maryse FABRE, Canet            Mme Maryse FLORENTIN, Canet            MM Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet            MM Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras            MM Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault            M René GALTIER, Clermont l'Hérault            Mme Sylvie GOMIS, Clermont l'Hérault            M Didier BOUDET, Clermont l'Hérault            Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault            M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault            M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès            M André RUAS, Lieuran Cabrières            MM Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mériçons            M François LIEB, Nébian            MM Guilhem DARDE, M. Jérôme LUGAGNE, Octon            MM Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan            MM Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, Péret            Mme Chantal FONT, Salasc            M Jean COSTES, Salasc            M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault            M Georges NOUGUIER, Valmascle            MM Bernard KHON, Villeneuveville            Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuveville</p>		<p>M Jean Luc BIROUSTE à M Bernard SOTO            Mme Elodie CHALAGUIER à M Jean Noël SATGER            M Jean FRADIN à M Claude REVEL            M Joël AZAM à M Jacques MONTAGNE            Mme Colette TOUILLIER à Sylvie GOMIS            M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA            M Jean Louis LACROIX à M François LIEB</p>

### Objet : Convention d'eau brute non potable avec la Compagnie BRL

Monsieur VIALA rappelle qu'à la suite de la réalisation de l'atelier de stockage des services techniques de la Communauté de communes, sur ASPIRAN, la Compagnie BRL a été sollicitée afin d'établir un contrat de distribution d'eau brute non potable sur ce site.

Il ajoute qu'un projet de convention fixant les obligations respectives des parties a été établi.

Ce projet de convention précise notamment que l'abonnement annuel sera de 548, 66 euros HT, pour une facturation du m3 consommé à 0,4756 euros HT.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. VIALAL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de convention d'eau brute non potable avec la Compagnie BRL

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO